

Prêt d'honneur créateurs-repreneurs

INITIATIVE RENNES

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise de Initiative Rennes a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création et de reprise d'entreprise et le développement d'entreprises de moins de 3 ans, de tous secteurs.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, pour un montant compris entre 3 000 et 8 000 €.

Pour quelle durée ?

Le prêt d'honneur est remboursable sur 2 à 5 ans avec un différé possible.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme ?

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Rennes.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE RENNES

- **Service Création Transmission**
2 avenue de la Préfecture
CS 64204
35042 RENNES CEDEX
Téléphone : 02 99 33 63 49
Télécopie : 02 99 33 24 28